

### COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

### **Sommaire**

N° DEL20191212_1 Constitution d'une provision budgétaire (Id webdelib : 2669)8
N° DEL20191212_2 Vote des taux d'imposition 2020 (Id webdelib : 2670)10
N° DEL20191212_3 Budget principal ville 2019 - décision modificative n°1 (ld webdelib : 2679)12
N° DEL20191212_4 Budget annexe de l'habitat indigne 2019 - décision modificative n°1 (Id webdelib : 2616)15
N° DEL20191212_5 Vote du budget primitif 2020 de la commune (ld webdelib : 2664)17
N° DEL20191212_6 Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2623)20
N° DEL20191212_7 Modification du tableau des effectifs de l'année 2019 et approbation du tableau prévisionnel des effectifs pour l'année 2020 (Id webdelib : 2656)22
N° DEL20191212_8 Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2650)24
N° DEL20191212_10  Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2018/2019 entre la commune et la Maison des syndicats - Bourse du travail et attribution d'une subvention pour l'année 2020 (Id webdelib : 2672)26
N° DEL20191212_11
Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre la commune et le Comité d'Actions Sociales et Culturelles (C.A.S.C.) 2017/2019 et attribution d'une subvention (Id webdelib : 2668)28
N° DEL20191212_12 Approbation de l'accord-cadre relatif aux prestations topographiques et de géomètre expert (Id webdelib : 2632)
N° DEL20191212_13 Approbation du marché relatif à la recherche et au repérage des réseaux et ouvrages enterrés par procédés non intrusifs (ld webdelib : 2585)33
N° DEL20191212_14 Approbation de l'avenant n°2 du marché relatif à l'acquisition et à la location de solutions d'impression (Id webdelib : 2662)35
N° DEL20191212_15 Approbation de l'avenant n°1 du marché relatif à la location de deux laveuses compactes de voirie sans chauffeur (Id webdelib : 2678)37
N° DEL20191212_16 Approbation de la résiliation du lot n°2 - Gros Œuvre du marché relatif à la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC DU PORT avec l'entreprise GENETON (Id webdelib : 2652)39
N° DEL20191212_17 Approbation de l'avenant n°1 au lot n°9 du marché relatif à la construction d'un groupe scolaire dans a ZAC DU PORT (Id webdelib : 2637)41
N° DEL20191212 18

Approbation de l'avenant n°1 au lot n°2 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire et à la rénovation de l'école maternelle Diderot (ld webdelib : 2638)43
N° DEL20191212_19
Approbation des avenants n°1 aux lots n°1 à 4, 7 à 9 et 11 à 17 du marché relatif aux travaux de construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtillières (Id webdelib : 2647)45
N° DEL20191212_20
Approbation du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé dans le secteur des Courtillières (Id webdelib : 2636)47
N° DEL20191212_21
Approbation du rapport annuel 2018 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés forains de Pantin (Id webdelib : 2658)49
N° DEL20191212_22
Avis sur les autorisations exceptionnelles d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2020 (Id webdelib : 2661)
N° DEL20191212_23
Approbation de la convention de transfert et de la convention de subventionnement tripartite entre l'établissement public territorial, la commune de Pantin et la Semip (ZAC Centre-Ville) (Id webdelib : 2551)
N° DEL20191212 24
Approbation de la convention de transfert et de sa convention de subventionnement tripartite entre Est Ensemble, la commune de Pantin et la SEMIP (ZAC Grands Moulins) (Id webdelib : 2553)56
N° DEL20191212 25
Approbation de l'avenant n°2 à la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne avec Est Ensemble (Id webdelib : 2644)59
N° DEL20191212_26
Demande de réitération de garantie d'emprunt pour le réaménagement de prêts demandés par le bailleur 1001 VIES HABITAT auprès de la CDC (Id webdelib : 2654)62
N° DEL20191212_27
Demande de garantie d'emprunt du bailleur SEQENS pour l'opération de construction en VEFA de 44 logements sociaux située ZAC du Port - lot 5 (ld webdelib : 2655)65
N° DEL20191212_28
Approbation de la convention d'accompagnement social lié au logement au titre de l'année 2019 (Id webdelib : 2633)68
N° DEL20191212_29
Approbation de la convention de partenariat entre la commune et l'Association Polyvalente de Service, de Soins et d'Accompagnement à Domicile (APSSAD) (Id webdelib : 2660)70
N° DEL20191212_30
Attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à la Mission locale de la lyr (ld webdelib : 2649)
N° DEL20191212_31
Approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'Association du Musée de la Résistance nationale (Id webdelib : 2618)74
N° DEL20191212_32
Financement des Projets d'Actions Educatives des collèges pour l'année scolaire 2019/2020 (Id webdelib : 2630)
N° DEL20191212_33

Financement des Projets d'Actions Educatives des lycées pour l'année scolaire 2019/2020 (Id webdelib : 2629)78
N° DEL20191212 34
Financement des Projets d'Actions Educatives des écoles publiques pour l'année scolaire 2019/2020 (Id webdelib : 2627)
N° DEL20191212_35
Rapport d'activité du SIVURESC pour l'année 2018 (Id webdelib : 2597)82
N° DEL20191212_36
Approbation de la convention entre la ville de Pantin et l'association ASPTT Grand Paris concernant l'utilisation des installations du stade Raoul Montbrand (Id webdelib : 2625)84
N° DEL20191212_37
Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de boxe du Pantin Muay Thai (Id webdelib : 2667)
N° DEL20191212 38
Attribution d'une subvention d'équipement au club de football de l'Olympique de Pantin (Id webdelib : 2681)
N° DEL20191212_39
Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2020 (Id webdelib : 2626)90
N° DEL20191212_40
Approbation du rapport d'activités du SIGEIF pour l'année 2018 (Id webdelib : 2609)93
N° DEL20191212_41
Fixation des redevances relatives aux droits de voirie et aux tournages de films et reportages photographiques pour l'année 2020 (Id webdelib : 2610)95
N° DEL20191212_42
Approbation de l'adhésion de la ville de Pantin à EKOPOLIS (Id webdelib : 2621)99
N° DEL20191212_43
Approbation de la convention de servitude relative au passage d'une conduite de transport d'eau potable dans le parc Diderot et d'une canalisation de distribution dans l'école Diderot (Id webdelib : 2663)
N° DEL20191212_44
Approbation de la convention de servitude relative au passage d'un réseau de distribution électrique haute tension dans le Parc Diderot (Id webdelib : 2665)103
N° DEL20191212_45
Approbation de la convention de servitude relative au passage d'un réseau de distribution de gaz dans le Parc Diderot (Id webdelib : 2666)105
N° DEL20191212_46
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) (Id webdelib : 2673)107
N° DEL20191212_47
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène (Id webdelib : 2674)109
N° DEL20191212_48
Autorisation pour la société SAS Agripolis Organics de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme concernant l'exploitation de la toiture du centre technique municipal sis 71-77 rue Cartier-Bresson (Id webdelib : 2677)
,

N° DEL20191212_49
Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public de la ville de pantin par la société Agripolis (Id webdelib : 2680)113
N° DEL20191212_50
Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2624)117

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	ď°	Mme BERLU
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	ď°	Mme AZOUG

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. REY, M. AMZIANE



#### OBJET: CONSTITUTION D'UNE PROVISION BUDGÉTAIRE (Id webdelib : 2669)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance du 26 août 2005 prise en application de la loi du 9 décembre 2004 prévoyant la suppression des provisions réglementées et leur remplacement par un système de provisionnement de droit commun obligatoire à l'apparition d'un risque ;

Vu la délibération du 15 décembre 2006 par laquelle le Conseil municipal approuve expressément le système des provisions budgétaires à partir de l'exercice 2006 et pour les exercices suivants ;

Vu la proposition d'inscrire, sur l'exercice 2020, une provision globale pour des risques et charges liée aux éventuels contentieux et appels en garantie d'emprunt, à hauteur de 100 000 € ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 100 000 € dans le cadre du budget primitif 2020.

Les provisions réalisées sont affectées à des risques réels qui se répartissent de la façon suivante :

Contentieux RH: 21 000 euros,

Contentieux Urbanisme: 50 000 euros,

Contentieux au titre de la Responsabilité : 15 000 euros,

Contentieux Marchés publics: 14 000 euros.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	ď°	Mme AZOUG

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. REY, M. AMZIANE



OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 (Id webdelib : 2670)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, (loi dite «NOTRE»);

Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts, confirmées par la décision n°168408 du 3 décembre 1999 du Conseil d'État, le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget ;

Considérant le fait que la commune de Pantin a réintégré en 2016 les taux d'imposition à la taxe d'habitation et à la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties de l'ancienne Communauté d'Agglomération Est Ensemble;

Considérant que la commune a construit son budget primitif 2020 sur la base d'un produit attendu pour 2020 de 51 196 842 euros (cinquante et un millions cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-deux euros) et d'une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente :

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les taux des trois taxes directes locales s'établissant comme suit :

	Taux 2020	Variation 2020/2019
Taxe d'habitation	21,72 %	+ 0 %
Taxe foncière (bâti)	23,87 %	+ 0 %
Taxe foncière (non bâti)	22,25 %	+ 0 %

DIT que le produit fiscal attendu s'élève à hauteur de 51 196 842 euros (cinquante et un millions cent quatre- vingt-seize mille huit cent quarante-deux euros) et d'une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2019;;

**DIT** que la recette est inscrite au budget primitif 2020, chapitre 73, article 73111 «contributions directes».

« Certifié exécutoire » Transmis et reçu en Préfecture de la Seine Saint-Denis le Publié le Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	ď°	Mme BERLU
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. REY, M. AMZIANE



#### OBJET: BUDGET PRINCIPAL VILLE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (Id webdelib : 2679)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget primitif Ville 2019, adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°20190418\_2 du Conseil municipal en date du 18 avril 2019 approuvant le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal Ville ;

Vu la délibération n°20190418\_3 du Conseil municipal en date du 18 avril 2019 approuvant l'affectation de résultats de l'exercice 2018 du budget principal Ville ;

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires, d'intégrer les restes à réaliser 2018 et les écritures d'affectation de résultats de l'exercice 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

#### APPROUVE la décision modificative n°1 ci-après :

Fonctionnement:

Dépenses : 4 328 396,65 € Recettes : 4 328 396,65 €

Investissement:

Dépenses : 17 437 025,79 € Recettes : 17 437 025,79 €

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES:</b>	42
POUR:	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE:	4 M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO
ABSTENTIONS:	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. REY, M. AMZIANE



### OBJET: BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (Id

webdelib: 2616)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2019 de l'Habitat Indigne, adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°DEL20190418\_12 du 18 avril 2019 approuvant le compte administratif de l'exercice 2018 :

Vu la délibération n°DEL20190418\_13 du 18 avril 2019 approuvant l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe de l'Habitat Indigne ;

Considérant qu'il convient d'ajuster certaines inscriptions budgétaires afin de prendre en compte l'affectation des résultats 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

#### **APPROUVE** la décision modificative N°1 ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réel	Ordre	Réel	Ordre
INVESTISSEMENT				
Rappel des crédits ouverts	0,00	0,00	0,00	0,00
article 001			11 689,29	
article 204182	11 689,29			
Total des opérations après DM	11 689,29	0,00	11 689,29	0,00
FONCTIONNEMENT				
Rappel des crédits ouverts	2 453 882,00	0,00	2 453 882,00	0,00
article 002			1 791 670,69	
article 774			-1 791 670,69	
Total des opérations après DM	2 453 882,00	0,00	2 453 882,00	0,00
TOTAL BUDGET	2 465 571,29	0,00	2 465 571,29	0,00

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. REY

#### **OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 à 3, concernant les modalités du vote du Budget primitif dans les communes ;

Vu l'ordonnance du 26 août 2006 et le décret du 27 décembre 2005, portant modification à compter de l'exercice 2006, de l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du code général des impôts qui prévoit le vote du produit fiscal et la fixation des taux des trois taxes directes ;

Vu le projet de loi de finances de 2020 ;

Vu le projet de Budget Primitif 2020 présenté par Monsieur le Maire ;

Vu la délibération n° 2019.12.12\_2 du conseil municipal de Pantin en date du 12 décembre 2019 approuvant le taux d'imposition 2020 ;

Considérant que le produit fiscal attendu s'établit à hauteur de 51 196 842 euros ;

Considérant l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires le 13 novembre 2019 et le vote ;

Sur proposition de M. le Maire;

Se prononçant par chapitre;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** le principe de spécialisation de l'article 21538

<b>SUFFRAGES EXPRIMES:</b>	43
POUR:	M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme RABBAA, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. CLEREMBEAU, Mme RABUENEAU-GRENEAU, M. MERTENS, Mme BEN-NASR, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR, M. CARRERE, M. AMZIANE, M.DARBADIE
CONTRE :	0
ABSTENTIONS:	0

### ARTICLE 21538 ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

<b>SUFFRAGES EXPRIMES:</b>	43
POUR:	M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme RABBAA, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. CLEREMBEAU, Mme RABUENEAU-GRENEAU, M. MERTENS, Mme BEN-NASR, Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO.
CONTRE :	5 Mme AZOUG, M. AMIMAR, M. CARRERE, M. AMZIANE, M.DARBADIE
ABSTENTION:	3 Mme NGOSSO, M. LEBEAU, M BENNEDJIMA

### BUDGET SAUF ARTICLE 21538 ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

<b>SUFFRAGES EXPRIMES:</b>	43		
POUR:	36		
	M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M.		
	BRIENT, M. ZANTMAN, Mme RABBAA, M. CHRETIEN, M.		
	AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M.		
	CLEREMBEAU, Mme RABUENEAU-GRENEAU, M. MERTENS, Mme		
	BEN-NASR, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN		
	KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme		
	GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme		
	SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme		
	SALMON, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR		
CONTRE:	4		
	M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO.		
ABSTENTIONS:	3		
	M. DARBADIE, M. CARRERE, M. AMZIANE		

APPROUVE le Budget Primitif 2020 de la commune, par chapitre, conformément au tableau ci-dessous :

MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES	
MOOVEMENTO BODGETAINED	

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT	54 069 250,00 €	54 069 250,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	137 767 000,00 €	137 767 000,00 €
TOTAUX	191 836 250,00 €	191 836 250,00 €



Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	Mme ZSOTER
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. REY



### OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id

webdelib: 2623)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'adoption du rapport sur les orientations budgétaires lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2019 ;

Considérant le Budget Primitif 2020 – Habitat Indigne, présenté et voté ce jour ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le Budget Primitif 2020 – Habitat Indigne arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 867 498,00	3 867 498,00
TOTAUX	3 867 498,00	3 867 498,00

« Certifié exécutoire » Transmis et reçu en Préfecture de la Seine Saint-Denis le Publié le Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	Mme ZSOTER
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. REY



### OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ANNÉE 2019 ET APPROBATION DU TABLEAU PRÉVISIONNEL DES EFFECTIFS POUR L'ANNÉE 2020 (Id webdelib : 2656)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale;

Vu les Budgets Primitifs des années 2019 et 2020 de la commune de Pantin ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2018 approuvant le tableau des effectifs prévisionnel de l'année 2019 :

Considérant la nécessité de modifier le tableau annuel des effectifs afin de prendre en considération les réussites à concours des agents, les changements de filière suite à reclassement, les évolutions de grade liées aux avancements de grade et aux promotions internes, ainsi que les stagiairisations issues des différents plans de stage ;

Considérant la nécessité d'adopter un tableau des effectifs prévisionnel au titre de l'année 2020 afin de tenir compte de la création de postes en lien avec l'ouverture d'équipements municipaux ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** les modifications portées au tableau des effectifs de l'année 2019 selon les propositions mentionnées dans le tableau ci-annexé, arrêté au 1er décembre 2019 ;

**APPROUVE** le tableau des effectifs prévisionnel de l'année 2020 selon les propositions mentionnées dans le tableau ci-annexé, arrêté au 1er janvier 2020.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY



OBJET: APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS (Id webdelib : 2650)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29;

Vu les articles L.1423-1 et L.2111-2 du code de la santé publique, concernant les compétences dévolues au département relatives au service départemental de Protection Maternelle et Infantile placé sous l'autorité et la responsabilité du Président du Conseil Départemental ;

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;

Vu la loi n°89-899 du 18 décembre 1989 complétée par les deux décrets du 6 août 1992 qui donnent compétence en matière de Protection Maternelle et Infantile et de planification familiale aux départements ;

Vu la dernière délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2018 autorisant M. le Maire de Pantin à signer la convention de partenariat petite enfance entre la commune de Pantin et le Département de Seine-Saint-Denis ;

Vu la convention existante entre la commune et le Département de la Seine-Saint-Denis concernant la reprise en gestion directe des deux centres de PMI municipaux Dolto et Cornet et la mise à disposition du personnel mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention de partenariat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du centre de PMI Cornet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et pour une durée d'un an ;

**AUTORISE** M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY



OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018/2019 ENTRE LA COMMUNE ET LA MAISON DES SYNDICATS - BOURSE DU TRAVAIL ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2020 (Id webdelib : 2672)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-4;

Vu le code du commerce, et notamment son article L.612-4;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat 2018/2019 ;

Considérant l'engagement pris par la commune du Pré Saint-Gervais de participer financièrement au fonctionnement de la Maison des syndicats – Bourse du travail ;

Après avis favorable de la commission compétente :

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2018/2019 entre la commune et la Maison des syndicats - Bourse du Travail pour l'année 2020 ;

ATTRIBUE une subvention d'un montant total de 61 000 € pour l'année 2020 ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant n°1 pour l'année 2020 et à procéder au versement de la subvention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY



OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITÉ D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (C.A.S.C.) 2017/2019 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION (Id webdelib : 2668)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4;

Vu le code du commerce, et notamment ses articles L.312-4 et L.612-4 :

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2017.05.04\_18 du Conseil municipal de la commune de Pantin approuvant la convention de partenariat entre la commune de Pantin et le Comité d'actions sociales et culturelles (CASC) et le versement d'une subvention annuelle :

Vu les statuts du Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC);

Considérant que le présent avenant n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Pantin et le Comité d'Actions Sociales et Culturelles 2016/2019 est établie en application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant que le présent avenant n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Pantin et le Comité d'Actions Sociales et Culturelles 2016/2019 est établie en application du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, profondément rénovée par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 portant sur la modernisation de la fonction publique et relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que le projet initié et conçu par le CASC vise à organiser et proposer des loisirs, des voyages, des fêtes et toutes activités à caractère culturel, conformément à son objet statutaire, ainsi que de créer des liens de solidarité et de convivialité entre les agents de la commune de Pantin ;

Considérant que la commune, attachée au soutien et au développement d'actions à caractère social, culturel et de loisirs à destination du personnel communal, souhaite poursuivre une politique publique locale d'accompagnement social, culturel et de loisirs en direction de celui-ci ;

Considérant que le projet associatif ci-après présenté par le CASC participe de cette politique publique locale fondée sur un intérêt public local manifeste ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** l'avenant n°1 prorogeant la convention de partenariat entre la commune et le Comité d'Actions Sociales et Culturelles (C.A.S.C.) 2016/2019 pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

ATTRIBUE une subvention d'un montant total de 373 275 € pour l'année 2020 ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant n°1 et à procéder au versement de la subvention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	ď°	M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY



### OBJET: APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET DE GÉOMÈTRE EXPERT (Id webdelib : 2632)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-1 et R.2161-2 à R.2161-5;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un accord cadre afin de réaliser des prestations topographiques et de géomètre expert pour l'ensemble des adresses du patrimoine bâti et non bâti de la commune ;

Considérant que le 3 septembre 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion d'un accord cadre ayant pour objet des prestations topographiques et de géomètre expert ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la signature de l'accord cadre relatif aux prestations topographiques et de géomètre expert pour l'ensemble des adresses du patrimoine bâti et non bâti de la commune, avec les sociétés suivantes :

- JOCELYNE FOREST ET ASSOCIES pour un prix unitaire sans minimum ni maximum ;
- GEOFIT EXPERT pour un prix unitaire sans minimum ni maximum ;
- DABLIN pour un prix unitaire sans minimum ni maximum ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'accord cadre et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE



### OBJET: APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA RECHERCHE ET AU REPÉRAGE DES RÉSEAUX ET OUVRAGES ENTERRÉS PAR PROCÉDÉS NON INTRUSIFS (Id webdelib :

2585)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2019 ;

Considérant que le 3 septembre 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet la recherche et le repérage des réseaux et ouvrages enterrés par procédés non intrusifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché public afin d'assurer la recherche et le repérage des réseaux et ouvrages enterrés par procédés non intrusifs sur le territoire de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché recherche et repérage des réseaux et ouvrages enterrés par procédés non intrusifs avec la société JFM CONSEILS;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire » Transmis et recu en Préfecture de la Seine Saint-Denis le Publié le Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE



### OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°2 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION ET À LA LOCATION DE SOLUTIONS D'IMPRESSION (Id webdelib : 2662)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et notamment son article 139 ;

Vu le projet d'avenant de prolongation ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2019 ;

Considérant qu'un marché relatif à l'acquisition et à la location de solutions d'impressions multifonctions a été notifié à la société ESPACE BUROCOM le 12 août 2016 ;

Considérant que le marché a été transféré par avenant le 13 novembre 2019 de la société ESPACE BUROCOM vers la société XEROBOUTIQUE 93-94 ;

Considérant que le présent avenant a pour objet de prolonger le marché relatif à l'acquisition et à la location de solutions d'impressions multifonctions dont le titulaire est XEROBOUTIQUE 93 - 94 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la signature de l'avenant de prolongation relatif au marché d'acquisition et de location de solutions d'impressions multifonctions ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant de prolongation et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE



### OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF À LA LOCATION DE DEUX LAVEUSES COMPACTES DE VOIRIE SANS CHAUFFEUR (Id webdelib : 2678)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2019 ;

Vu le projet d'avenant n°1;

Considérant qu'un marché relatif à la location de deux laveuses compactes de voirie sans chauffeur a été notifié à la société FISPAR en date du 29 janvier 2015 ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant de prolongation du marché relatif à la location de deux laveuses compactes de voirie sans chauffeur afin d'assurer le maintien des prestations jusqu'à la notification du prochain marché ;

Considérant que le présent avenant n°1 a pour objet d'augmenter le montant du marché de 8,69 % ;

Après avis favorable de la commission compétente :

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

# Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: APPROBATION DE LA RÉSILIATION DU LOT N°2 - GROS ŒUVRE DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC DU PORT AVEC L'ENTREPRISE GENETON (Id webdelib : 2652)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du commerce, et notamment l'article L.622-13 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux dans sa dernière version datant du 8 septembre 2009 ;

Vu la mise en demeure adressée à l'entreprise Geneton en date du 18 novembre 2019 ;

Considérant qu'un marché relatif à la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC du Port - lot n°2 gros œuvre - a été notifié à la société Geneton en date du 21 mars 2018 ;

Considérant que la société Geneton n'a pas déféré à la mise en demeure de réaliser les travaux mal exécutés et non encore exécutés qui lui a été adressée le 18 novembre 2019 ;

Considérant que l'article 48 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux dispose que si le titulaire d'un marché public de travaux n'a pas déféré à la mise en demeure de satisfaire aux dispositions du marché, le maître d'ouvrage peut prononcer la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de résilier le lot n°2 du marché relatif à la Construction d'un groupe scolaire ZAC du Port avec l'entreprise Geneton et de relancer un nouveau marché du titulaire afin d'achever les travaux du lot n°2 Gros Oeuvre et reprendre les travaux mal exécutés ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la signature de la décision de résiliation du lot n°2 du marché relatif à la construction d'un Groupe scolaire ZAC du Port avec la société GENETON ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la décision de résiliation et toutes les pièces s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

# Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°9 DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC DU PORT (Id webdelib : 2637)

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au lot n°9 du marché relatif à la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC du Port ;

Considérant qu'un marché relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port dont le lot n°9 CVC Plomberie Sanitaire a été notifié à la société UTB en date du 21 mars 2018 ;

Considérant que le présent avenant n°1 augmente le montant du marché de 0,63 % ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la signature de l'avenant n° 1 au lot n°9 du marché relatif à la construction d'un Groupe scolaire dans la ZAC du Port avec la société UTB ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

# Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°2 DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET À LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DIDEROT (Id webdelib : 2638)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'avenant n° 1;

Considérant le marché relatif à la construction de l'école élémentaire Diderot et à la rénovation de l'école maternelle Diderot dont le lot n°2 Gros Œuvre a été notifié à la société OUVRAGES FRANCILIENS en date du 27 décembre 2018 ;

Considérant que le présent avenant n°1 a pour objet d'augmenter le montant du marché de 4,84% ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la signature de l'avenant n° 1 au lot n°2 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire Diderot et à la rénovation de l'école maternelle Diderot avec la société OUVRAGES FRANCILIENS ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX LOTS N°1 À 4, 7 À 9 ET 11 À 17 DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE, D'UNE LUDOTHÈQUE ET D'UNE SALLE DE DIFFUSION SUR LE QUARTIER DES COURTILLIÈRES (Id webdelib : 2647)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les projets d'avenant n° 1 aux lots n°1 à 4, 7 à 9 et 11 à 17 du marché relatif aux travaux de construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtillières ;

Considérant que l'avenant n°1 au lot n°1 a pour objet la réalisation de travaux de terrassement pour déplacement d'un coffret électrique HTA ENEDIS, la réalisation de travaux de désamiantage sur une canalisation existante des eaux pluviales et la prolongation de la durée du contrat d'une durée de 10 semaines :

Considérant que l'avenant n°1 au lot n°4 a pour objet la réalisation de prestations supplémentaires visant à intégrer du vitrage anti-effraction au rez-de-chaussée du bâtiment et la prolongation de la durée du contrat d'une durée de 10 semaines :

Considérant que les avenants n°1 aux lots n°2, 3, 7 à 9 et 11 à 17 ont pour objet la prolongation de la durée du contrat d'une durée de 10 semaines ;

Considérant que l'avenant n°1 au lot n° 1 entraîne une augmentation du montant du lot n°1 de 0,90 %;

Considérant que l'avenant n°1 au lot n° 4 entraîne une augmentation du montant du lot n°4 de 1,31 %;

Considérant que les avenants n°1 aux lots n°2, 3, 7 à 9 et 11 à 17 n'ont aucune incidence financière ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la signature des avenants n° 1 aux lots n°1 à 4, 7 à 9 et 11 à 17 du marché relatif aux travaux de construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtilières avec, respectivement, les sociétés PITEL, SAMARTES, PITEL, SOFRADI, SOGEFI, LES PEINTURES PARISIENNES, DESIGN CONSTRUCTION RENOVATION, MATE, UTB, UTB, L2V ASCENSEURS, MPM EQUIPEMENT, HUGON TRIBUNES, NTS;

**AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants et toutes les pièces s'y rapportant, avec les titulaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE MANUEL ET MÉCANISÉ DANS LE SECTEUR DES COURTILLIÈRES (Id webdelib : 2636)

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2019 ;

Considérant que le 25 septembre 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet le nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtillières ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché de nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtillières ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la signature du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtillières avec la société TEOS ENVIRONNEMENT pour un montant forfaitaire annuel de 283 900 € TTC ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU DÉLÉGATAIRE EN CHARGE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE PANTIN (Id webdelib : 2658)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 2016 portant désignation du délégataire « MANDON – SOMAREP » pour la gestion et des marchés forains et approuvant le contrat de délégation de service public ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif aux marchés communaux en date du 31 mars 2016;

Vu le rapport d'exploitation des marchés forains pour l'année 2018 présenté par le groupe Mandon Somarep, annexé à la présente ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 26 novembre 2019 pour examiner le rapport ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme ZEMMA

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire de service public de gestion des marchés forains pour l'année 2018.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: AVIS SUR LES AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2020 (Id webdelib : 2661)

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment l'article L.3132-26;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques ;

Vu la consultation des organisations syndicales de salariés en date du 11 octobre 2019 ;

Vu la consultation des organisations d'employeurs en date du 11 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil métropolitain en date du 5 décembre 2019 ;

Considérant les demandes exprimées par les commerçants pour ouvrir le dimanche ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme ZEMMA

APPROUVE le principe d'une autorisation d'ouverture des commerces de détail pantinois au cours de 4 dimanches pour la branche automobile (code NAF 45) et 10 dimanches pour la branche commerce de détail (code NAF 47);

APPROUVE le principe d'une possible ouverture dominicale les dimanches suivants pour la branche

autoritión reécutoite NAF 45): Transmis et rèçu en Préfecture

POUR EXTRAIT CONFORME

de la Spine Saint Denis 12020 ;

Bertrand KERN

Public le 15 mars 2020 : Pour le Maire et par délegation Le Marcelle Géneral des Services - dimanche 11 octobre 2020.

Maire de Pantin Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

APPROUVE le principe d'une possible ouverture dominicale les dimanches suivants pour la branche commerce de détail (code NAF 47) :

- dimanche 12 janvier 2020 ;
- dimanche 19 janvier 2020 ;
- dimanche 28 juin 2020 ;
- dimanche 5 juillet 2020 ;
- dimanche 30 août 2020 ; - dimanche 6 septembre 2020 ;
- dimanche 6 décembre 2020 ;
- dimanche 13 décembre 2020 ;
- dimanche 20 décembre 2020 :
- dimanche 27 décembre 2020.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT ET DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT TRIPARTITE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL, LA COMMUNE DE PANTIN ET LA SEMIP (ZAC CENTRE-VILLE) (Id webdelib : 2551)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5 relatifs aux compétences de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux ;

Vu l'article 1984 du code civil;

Vu le décret n°2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Est Ensemble dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2003 approuvant la création de la ZAC Centre-Ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2010 approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC Centre-Ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2011 désignant la SEMIP comme aménageur chargé d'exécuter la concession d'aménagement de la ZAC Centre-Ville et autorisant M. le Maire à signer le traité de concession s'y rapportant ;

Vu le Traité de Concession d'aménagement de la ZAC Centre-Ville signé entre la commune et la SEMIP le 3 mai 2011 et notifié à la SEMIP le 5 mai 2011 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 avril 2019 approuvant l'avenant n°5 au traité de concession de la ZAC Centre Ville, portant sur le transfert du traité de concession conformément à la loi Notre du 7 août 2015 ;

Vu le projet de convention de transfert et sa convention tripartite de subventionnement concernant l'opération de la ZAC Centre Ville concédée à la SEMIP, ci-annexés ;

Considérant que le transfert de l'opération d'aménagement à Est Ensemble est intervenu à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 et à la définition de l'intérêt métropolitain par délibération du Conseil métropolitain en date du 8 décembre 2017 ;

Considérant que que la commune et Est Ensemble disposent de deux ans pour fixer les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers à compter de la définition de l'intérêt métropolitain ;

Considérant que la participation de la commune affectée à l'opération sera versée directement à la SEMIP sous forme d'une subvention ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de transfert ainsi que la convention de subventionnement tripartite pour la ZAC

Centre Ville, annexées à la présente ;

# **AUTORISE** M. le Maire à les signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT ET DE SA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT TRIPARTITE ENTRE EST ENSEMBLE, LA COMMUNE DE PANTIN ET LA SEMIP (ZAC GRANDS MOULINS) (Id webdelib : 2553)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5 relatifs aux compétences de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux ;

Vu l'article 1984 du code civil;

Vu le décret n°2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Est Ensemble dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2004 approuvant le dossier de création de la ZAC;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2004 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2004 confiant l'aménagement de ce site à la SEMIP;

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2011 approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 février 2016 approuvant le dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC :

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 avril 2019 approuvant l'avenant n°11 de la convention de la publique d'aménagement de la ZAC des Grands Moulins, portant sur le transfert de la convention publique d'aménagement conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

VU le projet de convention de transfert et sa convention tripartite de subventionnement concernant l'opération de la ZAC des Grands Moulins concédée à la SEMIP, ci-annexés ;

Considérant que le transfert de l'opération d'aménagement à Est Ensemble est intervenu à la date du 1 er janvier 2018, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 et à la définition de l'intérêt métropolitain par délibération du Conseil métropolitain en date du 8 décembre 2017 ;

Considérant que que la commune et Est Ensemble disposent de deux ans pour fixer les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers à compter de la définition de l'intérêt métropolitain ;

Considérant qu'il est prévu que la participation de la commune affectée aux équipements publics de l'opération soit versée directement à la SEMIP sous forme d'une subvention de participation aux équipements publics ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention de transfert ainsi que la convention de subventionnement tripartite pour la ZAC des Grands Moulins, annexées à la présente ;

AUTORISE M. le Maire à les signer

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE DU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE AVEC EST ENSEMBLE (Id

webdelib: 2644)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1331-26 à L.1331-29 ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu l'ordonnance n°2005-1156 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ;

Vu la définition de l'intérêt communautaire sur la compétence habitat de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble en date du 15 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°13 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015, approuvant la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne – DILHI – entre Est Ensemble et la commune de Pantin signée le 17 février 2016 et portant sur le traitement de 5 ensembles immobiliers insalubres ou en état de péril, situés 4 rue du Pré Saint-Gervais, 28 rue Magenta, 4 rue Méhul, 14 rue Béranger et 26 rue du Pré Saint-Gervais / 53 rue des 7 Arpents ;

Vu la délibération n° CT 2018-02-20-22 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 20 février 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention financière du DILHI entre Est Ensemble et la commune de Pantin, consistant à substituer au 4 rue du Pré Saint-Gervais, en raison des travaux qui y ont été réalisés par le propriétaire, la copropriété du 13 rue Jules Auffret ;

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal en date du 12 avril 2018, approuvant l'avenant n°1 à la convention financière du DILHI, signé le 4 juin 2018 entre Est Ensemble et la commune de Pantin ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention financière du DILHI entre Est Ensemble et la commune de Pantin ;

Considérant le plan de financement et le plan de trésorerie du prestataire Soreqa, missionné pour la mise en œuvre opérationnelle du DILHI ;

Considérant la mobilisation d'un emprunt par la Sorega sur l'exercice 2019 ;

Considérant que le montant de cet emprunt permet d'absorber la totalité des charges et dépenses réalisées sur l'exercice 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'Habitat Indigne ci-annexé ;

**APPROUVE** la nouvelle décomposition des versements de la Ville à Est Ensemble telle qu'indiquée à l'article 3 de l'avenant ci annexé ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ci-annexé avec l'établissement public territorial Est Ensemble.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: DEMANDE DE RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊTS DEMANDÉS PAR LE BAILLEUR 1001 VIES HABITAT AUPRÈS DE LA CDC (Id

webdelib: 2654)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil :

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'allongement de 10 ans de la durée de garantie d'emprunt ainsi que la prorogation des droits de réservations sur les adresses relatives au réaménagement des lignes de prêts contractés par 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'avenant de réaménagement n°90492 joint en annexe de la présente délibération, signé le 27 février 2019 entre 1001 Vies Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ci-après le Prêteur :

Considérant la demande de 1001 Vies Habitat faite auprès de la Ville de Pantin, de réitérer sa garantie pour le réaménagement d'un emprunt global d'un montant actualisé de 9 368 254,26 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Après avis favorable de la commission compétente :

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**REITERE** sa garantie pour le remboursement des lignes de prêts réaménagées dont le montant total s'élève à 9 368 254,26 €, initialement contractés par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » ;

**ACCORDE** la garantie pour les prêts réaménagés, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé;

**DIT** qu'en contreparties de cette garantie, le contingent communal déjà identifié est maintenu, le délai de réservation de ce contingent est prolongé de 10 ans sur l'ensemble des adresses concernées par ces prêts et de nouvelles réservations sont identifiées pendant la durée totale de la garantie d'emprunt ;

**INFORME** que les nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagé sont précisées à l'annexe qui fait partie intégrante de la délibération. Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent au prêt réaménagé référencé à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. A titre indicatif, le taux du livret A au 30/10/2018 est de 0,75 % ;

**ACCORDE** la garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

**S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR SEQENS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION EN VEFA DE 44 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉE ZAC DU PORT - LOT 5

(Id webdelib: 2655)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252.1 et L.2252.2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2019 de France Habitation et ses 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération de construction neuve de 44 logements financés en prêts PLUS, PLAI et PLS sise Zac du Port (lot 5) entre la commune de Pantin et la SA d'HLM SEQENS ;

Vu le contrat de prêts n°92438 en annexe signé le 8 mars 2019 entre la SA d'HLM SEQENS ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ci-après le Prêteur ;

Considérant la demande de la SA d'HLM SEQENS faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir les prêts PLUS, PLAI et PLS contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction en VEFA de 44 logements sociaux situés sur le lot 5 de la Zac du Port à Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente :

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 827 679,00 euros souscrit par la SA d'HLM SEQENS dénommé l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 9 logements est réservé à la commune de Pantin ;

**INFORME** que le contrat de prêt n°92438 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

**APPORTE** sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

**AUTORISE** pendant toute la durée du prêt, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre la Caisse des dépôts et l'Emprunteur ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt qui détermine les contreparties de réservations de logements.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme PLISSON, M. BADJI, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 (Id webdelib : 2633)

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée ;

Vu la délibération n°24 approuvant la convention du 18 octobre 2018 avec le Département de la Seine-Saint-Denis portant sur les modalités de mise en œuvre d'un projet d'accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du FSL ;

Vu le courrier du Département de la Seine-Saint-Denis en date du 28 octobre 2019 relatif à l'attribution d'une subvention de 66000 euros pour le financement du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du FSL :

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant l'intérêt de la commune à proposer aux Pantinois un accompagnement social spécifique favorisant l'accès et le maintien dans le logement ;

Considérant que la commune dispose d'un agrément pour le poste de travailleur social chargé du suivi simultané de 22 familles sur 10 mois ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis portant sur les modalités de mise en œuvre et de financement des mesures d'ASLL pour l'année 2019 ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POLYVALENTE DE SERVICE, DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (APSSAD) (Id webdelib : 2660)

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et 1611-4;

Vu le projet de convention avec l'association APSSAD relative au fonctionnement du projet DOMINO;

Considérant l'intérêt de proposer aux familles, en insertion ou en processus de formation, des modes d'accueil adaptés, à des horaires atypiques afin de favoriser leur retour à l'emploi ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme CASTILLOU

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Pantin et l'association APSSAD relative au fonctionnement du dispositif Domino et au versement d'une subvention de 5 000 euros ;

# AUTORISE le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# <u>OBJET</u>: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 À LA MISSION LOCALE DE LA LYR (Id webdelib : 2649)

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° DEL2018614\_27 du 14 juin 2018 approuvant le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Pantin et la Mission locale de la Lyr pour la période 2018-2020 ;

Considérant la volonté municipale de soutenir l'insertion professionnelle et l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M BENNEDJIMA

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** l'avenant 1 à la convention 2018-2020 relative au montant de la convention et à ses modalités de versement pour l'année 2020 en annexe ;

**APPROUVE** le versement de la subvention 2020 à la Mission Locale de la Lyr pour un montant de 125 000 euros ;

AUTORISE M. le Maire à procéder à la signature de l'avenant et au versement de la subvention 2020.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. SEGAL-SAUREL, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE (Id webdelib : 2618)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant l'engagement de la commune dans une politique de préservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel pantinois ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude pré-programmatique du futur centre d'interprétation et du lieu de mémoire qui seront installés sur le Quai de la Mémoire à Pantin ;

Considérant l'expertise particulière du Musée de la Résistance nationale sur l'histoire de la Résistance française et de ses combats ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** le projet de convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'Association du Musée de la Résistance Nationale ci-annexé :

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de la subvention afférente pour l'année 2019.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

# Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

## Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme FAOUEL, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



# OBJET: FINANCEMENT DES PROJETS D'ACTIONS EDUCATIVES DES COLLÈGES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (Id webdelib : 2630)

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté municipale de poursuivre l'aide apportée aux projets d'actions éducatives des collèges publics et privés du second degré ;

Considérant le plafonnement de l'aide accordée au(x) projet(s) à 50% du coût de l'action ;

Considérant que les projets présentés par les différents collèges devront impérativement préciser les objectifs pédagogiques, les publics concernés, les modalités de déroulement des actions, et le budget prévisionnel pour bénéficier des subventions ;

Considérant que la répartition des crédits sera laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique de chaque établissement, si un collège demandait un financement pour plusieurs projets dignes d'intérêt, dans la limite de l'enveloppe globale accordée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. ZANTMAN

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 1500 € (mille cinq cent euros) pour les collèges publics et 1000 € (mille euros) pour les collèges privés au titre de l'année 2020 dans le cadre des projets pédagogiques ;

AUTORISE M. le Maire à procéder à son versement.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme FAOUEL, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## OBJET: FINANCEMENT DES PROJETS D'ACTIONS EDUCATIVES DES LYCÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (Id webdelib : 2629)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté municipale d'aider la réalisation des projets d'actions éducatives des lycées publics et privés du territoire, bien que la commune ne soit pas la collectivité compétente pour les établissements scolaires du 2nd degré ;

Considérant le plafonnement de l'aide accordée au(x) projet(s) à 50% du coût de l'action ;

Considérant que les projets présentés par les différents lycées devront, pour être financés, préciser les objectifs pédagogiques, les publics concernés, les modalités de déroulement des actions, et le budget prévisionnel pour bénéficier des subventions ;

Considérant que la répartition des crédits sera laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique de chaque établissement, si un lycée demandait un financement pour plusieurs projets dignes d'intérêt, dans la limite de l'enveloppe globale accordée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. ZANTMAN

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 1500 € (mille cinq cent euros) pour les lycées publics, et 1000€ (mille euros) pour les lycées privés, au titre de l'année 2020 dans le cadre de leurs projets pédagogiques ;

AUTORISE M. le Maire à procéder à son versement.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme FAOUEL, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## OBJET: FINANCEMENT DES PROJETS D'ACTIONS EDUCATIVES DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (Id webdelib : 2627)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la municipalité d'inciter la réalisation des projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant l'inscription de ces projets d'école validés par les conseils d'écoles en début d'année scolaire ;

Considérant que chaque demande de projet fait l'objet d'un dossier présentant les objectifs, le déroulement de l'action ainsi que les classes concernées ;

Considérant la validation par l'Inspection de l'Éducation Nationale de chacun de ces projets ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. ZANTMAN

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** le versement d'une subvention au titre de l'année 2020 d'un montant de 16 000 € (SEIZE MILLE EUROS) pour les écoles maternelles et élémentaires ;

AUTORISE M. le Maire à procéder à son versement.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



### OBJET: RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVURESC POUR L'ANNÉE 2018 (Id webdelib : 2597)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

Vu la note d'information du Conseil syndical du SIVURESC du 12 juin 2019 sur le rapport d'activité 2018 portant gestion de la cuisine et de la production de repas pour les restaurants scolaires ;

Considérant la volonté municipale d'améliorer durablement la qualité de la pause méridienne dans les écoles ;

Considérant la nécessité de prendre acte du rapport d'activité 2018 du SIVURESC ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BRIENT

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du SIVURESC.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PANTIN ET L'ASSOCIATION ASPTT GRAND PARIS CONCERNANT L'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU STADE RAOUL MONTBRAND (Id webdelib : 2625)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, et notamment son article 6;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention cadre et spécifique de partenariat passée entre les clubs sportifs pantinois et la Ville ;

Vu la convention d'utilisation des installations sportives par les clubs sportifs pantinois et les établissements scolaires :

Considérant que le Rugby Olympique de Pantin (ROP) en tant qu'association sportive locale participe à la promotion et au développement du sport pantinois pour tous et pour toutes ;

Considérant qu'il convient, au vu des demandes du club, de son bilan d'activité et de ces projets pédagogiques et éducatifs, de soutenir les nombreuses actions pour la saison 2019-2020 ;

Considérant que la commune de Pantin souhaite contribuer à la transmission des valeurs et à la promotion des activités sportives telles que proposées par cette association ;

Considérant que la convention ci-après annexée fixe les conditions d'utilisation de l'ASPTT Grand Paris ainsi que les montants de réservation de l'équipement :

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention entre la commune et l'ASPTT Grand Paris concernant l'utilisation des installations sportives du stade Raoul Montbrand ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## <u>OBJET</u>: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE BOXE DU PANTIN MUAY THAI (Id webdelib : 2667)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

Vu le décret N°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20181018\_39 du 18 octobre 2018, fixant les modalités d'application des conventions de mise à disposition des équipements sportifs;

Vu le modèle de convention de mise à disposition des installations sportives en direction des associations sportives joint en annexe :

Considérant que la pratique d'activités physiques et sportives revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'elles agissent tant au plan éducatif qu'au plan sanitaire ou encore sur celui de l'apprentissage de la citoyenneté;

Considérant que faciliter la pratique de ces activités à chacun-e permet d'œuvrer à la cohésion sociale du territoire ;

Considérant la nécessité de mettre en place des conventions de mise à disposition d'installations sportives afin de clarifier et d'encadrer les liens entre les associations sportives locales ou exercant sur le territoire :

Considérant que l'association Pantin Muay Thai répond aux orientations de la ville concernant les valeurs qui rassemblent la communauté sportive pantinoise ;

Considérant l'intérêt commun d'engagements réciproques avec les associations sportives du territoire d'une

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7500 € (sept mille cinq cents euros) au club sportif du Pantin Muay Thai ;

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



### OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CLUB DE FOOTBALL DE L'OLYMPIQUE DE PANTIN (Id webdelib : 2681)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20181018\_39 du 18 octobre 2018, fixant les modalités d'application des conventions de mise à disposition des équipements sportifs ;

Vu la convention cadre et spécifique fixant les modalités d'attribution de subvention de fonctionnement entre la commune de Pantin et associations sportives ;

Considérant que la pratique d'activités physiques et sportives revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'elles agissent tant au plan éducatif qu'au plan sanitaire ou encore sur celui de l'apprentissage de la citoyenneté;

Considérant que faciliter la pratique de ces activités à chacun-e permet d'œuvrer à la cohésion sociale du territoire ;

Considérant que l'acquisition de deux véhicules contribuent à l'atteinte des objectifs de développement des pratiques sportives de l'Olympique de Pantin ;

Considérant que l'association Olympique de Pantin répond aux orientations de la ville concernant les valeurs qui rassemblent la communauté sportive pantinoise ;

Considérant l'intérêt commun d'engagements réciproques avec les associations sportives du territoire d'une manière générale ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équipement (chapitre 204) de 29 000 € (vingt neuf mille euros) au club de l'Olympique de Pantin ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



### OBJET: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNÉE 2020 (Id webdelib : 2626)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-2 et L.1611-4;

Vu le code du sport, et notamment son article R.113-3;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec es administrations :

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant l'importance de promouvoir le développement du sport au sein de la commune, au regard des demandes émanant des clubs relatives à leurs actions locales et de la nécessité d'une continuité de leur fonctionnement ;

Considérant les acteurs sportifs comme contribuant à la cohésion du territoire ;

Considérant que la commune de Pantin, récompensée par le ministère des sports avec le label ville active et sportive favorise et encourage le développement des pratiques sportives sur son territoire ;

Considérant qu'il convient, dans cet objectif, d'attribuer une subvention pour l'année 2020 aux associations sportives pantinoises ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement selon le détail ci-dessous aux associations sportives pantinoises pour un montant total de 429 900 € (quatre cent vingt neuf mille euros et neuf cents euros) :

	Subventions 2020
CLUB MULTISPORTS de PANTIN (CMS)	144 000,00€
BOXING CLUB de PANTIN (BCP)	21 000,00 €
JUDO CLUB de PANTIN (JCP)	22 000,00 €
OLYMPIQUE de PANTIN (football)	90 000,00€
PANTIN BASKET CLUB (PBC)	24 000,00 €
PANTIN VOLLEY (PVB)	29 000,00 €
OFFICE DU SPORT DE PANTIN (O.S.P)	20 000,00 €

TOTAL	429 900,00 €
PANTIN ESCALADE	5 800,00 €
PANTIN MUAY THAI	17 000,00 €
THAI LONG SON HAI	1 400,00€
GROUPEMENT DES TIREURS SPORTIFS PANTINOIS	200,00 €
CYCLO SPORT DE PANTIN	4 500,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE PANTIN	2 500,00 €
DEMARREZ JEUNESSE	2 500,00 €
TENNIS CLUB DE PANTIN (TCP)	16 000,00 €
RUGBY OLYMPIQUE DE PANTIN(R.O.P)	24 000,00 €
RACING CLUB DE PANTIN (R.C.P.)	6 000,00 €

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives au versement des subventions de fonctionnement aux associations sportives pantinoises.

« Certifié exécutoire » Transmis et reçu en Préfecture de la Seine Saint-Denis le Publié le Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



### OBJET: APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIGEIF POUR L'ANNÉE 2018 (Id

webdelib: 2609)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

Considérant le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour l'année 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**PREND ACTE** du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France pour l'année 2018.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF

#### Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## OBJET: FIXATION DES REDEVANCES RELATIVES AUX DROITS DE VOIRIE ET AUX TOURNAGES DE FILMS ET REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES POUR L'ANNÉE 2020 (Id webdelib : 2610)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2008 instaurant un taxe d'occupation pour neutralisation de places de stationnement payant ;

Considérant qu'il convient de fixer les montants des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2020 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs de droits de voirie pour l'année 2020 ci-dessous :

N°	DESIGNATION	U	DROIT ANNUEL en Euros
	1) TRAVAUX DIVERS		0.1. 24.100
1	Bateau d'entrée charretière	m²	10
2	Raccordement à l'égout non compris la réfection de tranchée	u	37
	2) SAILLIES		
3	Marquise, auvent, store/banne	m²	10
	3) DROITS DIVERS		
6	Terrasses étalages par an zone 1	m²	50
7	Terrasses étalages par an zone 2	m²	35
8	Terrasses étalages par an zone 3	m²	25
9	Terrasses fermées, terrasse couverte et ouverte par an zone 1	m²	100
10	Terrasses fermées terrasse couverte et ouverte par an zone 2	m²	70
11	Terrasses fermées terrasse couverte et ouverte par an zone 3	m²	50
12	Paravent limitant les terrasses zone 1	ml	15
13	Paravent limitant les terrasses zone 2	ml	10,5
14	Paravent limitant les terrasses zone 3	ml 2	7,5
15	Occupation du sol par jour les 30 premiers jours	m²	1,5
16 17	Occupation du sol par mois à partir du 31 <sup>ème</sup> jour	m² m²	10 20
18	Occupation du sol au delà de 24 mois Echafaudage le 1 <sup>er</sup> mois	ml	10
19	Echafaudage par mois à partir du 2 <sup>ème</sup> mois	ml	20
20	Echafaudage au delà de 24 mois	ml	30
21	Barrière obligatoire devant travaux par mois	ml	4
22	Voie ferrée sur sol voie publique	ml	50
23	Passage aérien, par mois	ml	3,5
24	Passage souterrain, par mois	ml	3,5
25	Câble armé sous voie publique	ml	7

26	Stationnement d'un manège forain pour enfants, moins de 25 m²,	u	
	par mois		60
27	Pose de benne sur voie publique par tranche de 5 jours	u	20
28	Occupation d'une place de stationnement par tranche de 5 jours	u	15
29	Tirants d'ancrage	ml	5,2
30	Bassins de rétention	m³	5,2

**EXONERE** de droits de voirie les entreprises réalisant des chantiers pour la Ville de Pantin,

**APPROUVE** le montant des redevances pour les food trucks et les food bikes conformément au tableau cidessous :

	Pour une séance dans le cadre d'un événementiel	Pour une séance hors cadre d'un événementiel
Food trucks (+15m²)		
Période estivale : du 1er avril au 31 octobre	30 € + 8 % du chiffre	30 €
Période hivernale : du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre	d'affaire	22,5 €
Food bikes (-15m²)		
Période estivale : du 1er avril au 31 octobre	22 € + 8 % du chiffre	22,5€
Période hivernale : du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre	d'affaire	17,5 €

**FIXE** la redevance de droits de voirie pour les tournages de films et reportages photographiques pour l'année 2020 comme suit :

	LONGS METRAGES	COURTS METRAGES
	FILMS PUBLICITAIRES	ASSOCIATIONS
Occupation des locaux : - domaine public de la Ville (centre administratif, piscine, école)	700 €/jour	350 €/jour
- domaine privé de la Ville (bâtiment d'habitation, locaux commerciaux)	350 €/jour	175 €/jour
Occupation des locaux de l'Hôtel de Ville	800 €/jour	400 €/jour
Occupation du domaine public, Occupation des espaces verts, Occupation du cimetière	550 €/jour	275 €/jour
Stationnement des véhicules techniques :		
- véhicules < ou = à 20 m³, prises de vues, loges, camion cantine	70 €/jour	35 €/jour
- véhicules > à 20 m³	140 €/jour	70 €/jour

**FIXE** le coût de remise en état du domaine public ou privé de la commune par les services municipaux, en cas de défaillance des sociétés de tournage comme suit :

- coût horaire d'un agent : 60,50 € de l'heure/agent,
- engin de nettoiement avec personnel : 363 € par demi-journée,
- frais de décharge : 82,50 €/m³ non divisible.

FIXE une redevance forfaitaire journalière de 99 € en ce qui concerne les prises de photos sur le domaine

public et les établissements publics ;

**EXONERE** les étudiants de redevance de droits de voirie pour les tournages de film et reportage photographique dans le cadre de leurs études (justificatif de l'établissement scolaire à fournir) ;

**EXONERE** les associations pantinoises de cette redevance ;

**RAPPELLE** que les sociétés de tournage devront mettre en place la signalisation correspondante, tels que les arrêtés d'interdiction de stationner ou de circuler. Aucun prêt de matériel ne sera accordé. Elles devront par ailleurs se conformer aux règles de pose en vigueur ;

RAPPELLE que la taxe d'occupation pour neutralisation de places de stationnement payant s'applique ;

**RAPPELLE** que tout tournage de films ou prise de photos fera l'objet d'un accord écrit du maire, assorti de prescriptions si nécessaire.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## <u>OBJET</u>: APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE PANTIN À EKOPOLIS (Id webdelib : 2621)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'engagement de la commune en matière de développement durable ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à Ekopolis,

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pantin à Ekopolis.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE AU PASSAGE D'UNE CONDUITE DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DANS LE PARC DIDEROT ET D'UNE CANALISATION DE DISTRIBUTION DANS L'ÉCOLE DIDEROT (Id webdelib : 2663)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'étendre le Parc Diderot sur la venelle entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Diderot ;

Vu le projet de construction de l'Ecole élémentaire de Diderot sur l'impasse menant à l'école maternelle de Diderot ;

Vu la présence de conduite de transport et de canalisation de distribution d'eau potable sur les parcelles du Parc Diderot et de la future école élémentaire de Diderot ;

Considérant que le SEDIF devra pouvoir intervenir quelque soit l'horaire sur les réseaux publics d'eau potable ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention de servitude relative au passage d'une conduite de transport d'eau potable dans le parc Diderot et d'une canalisation de distribution dans l'école Diderot ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



### <u>OBJET</u>: APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE AU PASSAGE D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION DANS LE PARC DIDEROT

(Id webdelib: 2665)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'étendre le Parc Diderot sur la venelle entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Diderot ;

Vu la présence d'un réseau de distribution électrique de haute tension (HTA) ;

Considérant qu'Enedis devra pouvoir intervenir quelque soit l'horaire sur les réseaux électrique de distribution HTA;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention de servitude relative au passage d'un réseau de distribution électrique haute tension dans le Parc Diderot ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE AU PASSAGE D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ DANS LE PARC DIDEROT (Id webdelib : 2666)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'étendre le Parc Diderot sur la venelle entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Diderot ;

Vu la présence d'une conduite de distribution de gaz sur la parcelle du parc Diderot ;

Considérant que GRDF devra pouvoir intervenir quelque soit l'horaire sur le réseau de distribution de gaz ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention de servitude relative au passage d'un réseau de distribution de gaz de GRDF dans le Parc Diderot ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## <u>OBJET</u>: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

(Id webdelib: 2673)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29;

Vu la délibération n°20190708\_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

### APPROUVE le versement d'une subvention de 200 euros à :

- M. Laurent B.
- Mme Floriane B.
- Mme Isnelle D.
- M. Jean-Baptiste D.
- M. René H.
- Mme Virginie L.
- Mme Feben M.
- Mme Sophie S.
- M. Sylvain T.

**AUTORISE** M. le Maire à procéder aux versements desdites subventions.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE CRIT'AIR 1 OU 2, ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE (Id webdelib : 2674)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29;

Vu la délibération n°20190418\_10 du conseil municipal du 18 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrêté du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 pour les subventions d'équipement,

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention de 1000 euros à :

- Mme Fatoumata K.

APPROUVE le versement d'une subvention de 500 euros à :

- M. Corentin F.

**AUTORISE** M. le Maire aux versements des dites subventions.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



OBJET: AUTORISATION POUR LA SOCIÉTÉ SAS AGRIPOLIS ORGANICS DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CONCERNANT L'EXPLOITATION DE LA TOITURE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SIS 71-77 RUE CARTIER-BRESSON

webdelib: 2677)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.433-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la commune de Pantin, adopté en novembre 2017, et notamment ses deux premiers axes poursuivant les objectifs de "tendre vers une Ville plus verte et économe en énergie" et de "s'engager dans des pratiques de consommation responsables" notamment dans une optique de proximité et en circuit-court ;

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public, entre la société SAS Agripolis Organics et la commune de Pantin, approuvée par le Conseil municipal le 12 décembre 2019 ;

Considérant la volonté municipale de renforcer la végétalisation de l'espace public et de son patrimoine ;

Considérant la volonté municipale de nouer des partenariats facilitant la satisfaction de cet objectif;

Considérant que l'entreprise Agripolis a été désignée lauréate de l'appel à projets Pariculteurs 2 pour exploiter le toit du Centre Technique Municipal ;

Considérant, que la commune de Pantin, propriétaire du Centre technique municipal, doit autoriser la société Agripolis à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à ses activité ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**AUTORISE** la société Agripolis à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme dans les conditions définies aux articles L.433-1 et suivants du code de l'urbanisme, et toute autre autorisation connexe liée à cette autorisation d'urbanisme pour l'exploitation de la toiture du Centre technique municipal sis 71-77 rue Cartier Bresson.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



### OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PANTIN PAR LA SOCIÉTÉ AGRIPOLIS (Id webdelib : 2680)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1;

Vu la délibération n°2017.11.23\_1 en date du 23 novembre 2017, par laquelle a été adopté le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) de la commune de Pantin et notamment son action A5 "Dédier les friches urbaines à la végétalisation et à l'agriculture";

Vu le projet de convention ;

Considérant la volonté municipale de renforcer la végétalisation de l'espace public et de son patrimoine ;

Considérant la volonté municipale de nouer des partenariats facilitant la satisfaction de cet objectif;

Considérant que l'entreprise Agripolis a été désignée lauréate de l'appel à projets Pariculteurs 2 pour exploiter le toit du Centre Technique Municipal ;

Après avis favorable de la commission compétente :

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Pantin par la société SAS Agripolis Organics ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, Mme BEN KHELIL, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	ď°	Mme KERN
M. CHRETIEN	11ème Adjoint au Maire	ď°	M. PERIES
M. AMSTERDAMER	Conseiller Municipal	ď°	Mme BEN KHELIL
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	ď°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	ď°	M. BIRBES
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	ď°	Mme ZEMMA
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	ď°	Mme BERLU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	ď°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	ď°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	ď°	Mme SLIMANE
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	ď°	M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	ď°	M. WOLF
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	ď°	M. CARVALHINHO

#### Étaient absent(e)s:

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR



## OBJET: INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Id

webdelib: 2624)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

### PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
12/09/19	Contrat de spectacle sur l'équilibre alimentaire	Trampoline production	749,41 € TTC	155	07/10/19
17/09/19	Avenant n°2 de prorogation de la convention de mise à disposition du 29 janvier 2015 par l'EPFIF au profit de la commune d'un bien sis 4 rue Kléber (AF n°65)		Redevance annuelle et forfaitaire de 2 000 € H.T	156	Transmis en Préfecture le 2/10/19
18/09/19	Convention de mise à disposition des locaux situés rue Cheval Blanc et rue Louis Nadot entre la ville de pantin et la société bci du 17 au 23 septembre 2019 pour l'organisation de l'édition 2019 des journées du patrimoine	/	A titre gracieux	157	En cours
23/09/19	Convention de prêt du matériel dans le cadre de son activité par le centquatre-paris à la disposition de la Ville de Pantin, du 24 au 30 septembre 2019		A titre gracieux	158	En cours
24/09/19	Contrat de prestation pour des séances de garderie éphémère ayant lieu au 42 avenue Edouard Vaillant, de septembre à décembre 2019	E2S SCOP	2 880,00 € TTC	159	En cours
27/09/19	Contrat de cession relatif au spectacle " je danse parce que je me méfie des mots " qui se jouera Théâtre du fil de l'eau		6 541,84 € TTC	160	08/10/19
27/09/19	Convention relative à la participation de la croix-rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours, concernant l'ouverture de la saison culturelle de la Ville de pantin	1	200,00 € TTC	161	En cours
01/10/19	Convention de mise à disposition des locaux situés rue Cheval Blanc et rue Louis Nadot entre la Ville de pantin et la société bci pour l'organisation de l'édition 2019 de la nuit blanche les 5 et 6 octobre 2019	,	A titre gracieux	162	23/10/19
02/10/19	Contrat de cession concernant le spectacle "monsieur fraize" qui se jouera à la salle jacques brel	Compagnie ts3	3 317,00 € TTC	163	21/10/19
02/10/19	Contrat de cession concernant le spectacle "de l'avenir incertain du monde merveilleux dans lequel vivons" qui se jouera salle Jacques Brel	Compagnie bob théâtre	9 178,50 € TTC	164	17/10/19
07/10/19	Contrat de cession concernant le spectacle "nouvelles ondes" qui se jouera théâtre au fil de l'eau	Compagnie fictions collectives	400,00 € TTC	165	31/10/19
07/10/19	Contrat de cession concernant le spectacle "1000 et une chose(s)" qui se jouera théâtre au fil de l'eau	Compagnie ixtlan	800,00 € TTC	166	En cours
08/10/19	Marché n° 2019059 relatif à la Maîtrise d'œuvre restauration de la clôture, réfection du parvis, installation d'une plateforme élévatrice PMR et mise en lumière de l'hôtel de ville	Groupement dont le mandataire est le cabinet APGO Architecture et patrimoine	70 562,50 € HT	167	02/09/19
08/10/19	Marché n° 2019062 relatif au déplacement et réaménagement d'un bâtiment modulaire	La Lutèce	240 772,31 € HT	168	01/10/19

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
09/10/19	Contrat de cession concernant le spectacle "syndrom" qui se jouera théâtre au fil de l'eau	Compagnie Sam	800,00 € TTC	169	24/10/19
11/10/19	Remplacement des murs rideaux façade Nord Est du centre de loisirs Lolive Prévert sis 54-56 avenue Edouard Vaillant	1	1	170	Transmis en Préfecture le 15/10/19
14/10/19	Contrat de cession relatif à un spectacle au Parc des Courtillières dans le cadre des droits de l'enfant	Association Sonotek	630,00 € TTC	171	06/11/19
15/10/19	Projet KAP'S - Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour un logement sis 4 rue Racine à Pantin	SEHESTED ROM	266,00 €	172	Transmis en Préfecture le 23/10/19
16/10/19	Contrat de prestation concernant les deux films sur support dvd "la famille Adams et hôtel transylvanie" à la maison de quartier mairie-ourcq	SOCIATA	288,86 € TTC	173	
18/10/19	Contrat relatif à une conférence d'étude parentalité « Parler aux parents de leur enfant en difficulté » organisé par le Relais des parents, pour le mercredi 4 décembre 2019 à la maison de quartier Haut de Pantin	1	1 000,00 € TTC	174	21/11/19
18/10/19	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau concernant le spectacle "midi nous le dira"	Compagnie SUPERLUNE	A titre gracieux	175	
23/10/19	Demande de subvention pour les travaux de reconstruction du Centre Municipal de Santé Sainte Marguerite dans l'écoquartier de Pantin		Region : 200 000 € ARS : 250 000 €	176	
24/10/19	Avenant n°3 de prorogation de la convention de mise à disposition du 29 janvier 2015 par l'EPF IF au profit de la commune d'un bien sis 4 rue Kleber (AF n°65)		Redevance annuelle et forfaitaire de 2 000 € H.T	177	Transmis en Préfecture le 13/11/19
29/10/19	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour un logement de fonction portant le numéro 10 situé au 30 rue Charles Auray (X 149)		Redevance d'un montant mensuel de 422 € H.T	178	En cours
04/11/19	Convention constitutive de groupement de commandes – modification de la composition d'un des groupement de commandes		1	179	En cours
06/11/19	Convention de mise à disposition d'équipements sportifs au club d'athlétisme de Romainville	1	A titre gracieux	180	En cours
08/11/19	Projet KAP'S - Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public, pour un logement sis 4 rue Racine		Redevance mensuelle de 266,00 € TTC	181	Transmis en Préfecture le 20/11/19
09/11/19	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour un logement de fonction portant le numéro 13 situé au 30 rue Charles Auray (X 149)		Redevance mensuelle de 563,00 € TTC	182	Transmis en Préfecture le 20/11/19
12/11/19	Contrat de cession concernant le spectacle "glovie" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association deug doen group	6 435,50 € TTC	183	16/11/19
12/11/19	Contrat de prestation pour une ferme pédagogique à la Maison de quartier des Courtillières les 19 et 20	La ferme de Tiligolo	2 979,32 € TTC	184	En cours
12/11/19	Contrat de cession concernant le spectacle "je m'en vais mais l'état demeure" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Compagnie le royal velours	10 120,00€ TTC	185	En cours

La séance est levée à 21h53.

Ont signé les membres présents.